

ÉDITO

L'année 2022 a démarré avec de nouvelles dispositions concernant la Covid-19. Les règles d'isolement ont été simplifiées ([lire notre article "Covid-19 : nouvelles règles d'isolement"](#)) et le recours au télétravail est de nouveau obligatoire, au minimum 3 jours par semaine, pour les postes qui le permettent ([lire notre page "Préconisations en milieu de travail"](#)).

Pour accompagner les entreprises et leurs salariés dans l'application de ces mesures, les services de prévention et de santé au travail demeurent mobilisés. Et face au rebond épidémique marqué par la propagation du variant Omicron, [ils s'impliquent également dans la vaccination](#), en sensibilisant les salariés et en pratiquant les injections quand cela est possible.

Employeurs, contactez votre service de prévention et de santé au travail pour être accompagnés dans l'information de vos salariés ou l'organisation de vaccinations.

Salariés, faites appel à votre médecin du travail pour toute question liée à la vaccination.

Ensemble, nous lutterons contre l'épidémie. Meilleurs voeux et belle année !

Les coordonnées des services de prévention et de santé au travail de Paca-Corse sont à retrouver dans la [rubrique "Réseau"](#) du site de Présanse Paca-Corse.



ACTUALITÉS

Subventions Prévention pour les TPE : pensez-y dès maintenant !

Pour inciter les entreprises de moins de 50 salariés à investir dans des actions de prévention des risques professionnels, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels peut leur apporter un soutien financier d'un montant maximum de 25 000 euros, sous certaines conditions. Les demandes sont à effectuer tôt dans

l'année, auprès des caisses régionales, car les budgets alloués sont victimes de leur succès. C'est donc dès maintenant qu'il faut se pencher sur la question. Et votre service de prévention et de santé au travail peut vous accompagner dans la démarche, comme le raconte une entreprise adhérente du CMTI 06.



Vaccination Covid-19 : quand faire son rappel ?

Désormais, le rappel vaccinal pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 est ouvert à tous les adultes dès 3 mois après leur dernière injection. La date du rappel dépend cependant de plusieurs paramètres : la date de la dernière injection, mais aussi le type de vaccin déjà reçu, infection passée au Covid-19, etc. Pour connaître sa date de rappel, l'Assurance Maladie a mis en ligne un téléservice : "Mon rappel vaccin Covid".



4e Plan santé travail 2021-2025

Tous les cinq ans depuis 2004, les pouvoirs publics fixent les grandes orientations liées à la santé au travail, au travers d'un Plan National de Santé au Travail (PST). L'enjeu est d'améliorer durablement la santé au travail de chacun et de prévenir des risques professionnels en fédérant tous les acteurs concernés dans le monde du travail. Ce plan national est ensuite décliné par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) en plans régionaux de santé au travail (PRST). Le Plan santé au travail 4 (PST 4) a été présenté mardi 14 décembre 2021.



Baisse de la sinistralité en 2020

L'Assurance maladie - Risques professionnels a publié ses chiffres de la sinistralité pour 2020. Sans surprise, on y note une baisse des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles, liée principalement au ralentissement de l'activité économique en raison de l'épidémie de Covid-19.



RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Covid-19 : 4 bonnes raisons de se faire vacciner

1. Pour se protéger

L'infection par le coronavirus (SARS-Cov-2) cause le plus souvent une forme légère de la Covid-19 chez les adultes et les enfants, mais elle peut dans certains cas entraîner des complications et nécessiter une hospitalisation prolongée, parfois en soins intensifs. Même pour les personnes guéries, la maladie peut générer des problèmes de santé à long terme. C'est ...



Je suis salarié vulnérable à la Covid-19 et je peux être placé en activité partielle

Les conditions dans lesquelles les salariés les plus vulnérables à la Covid-19 peuvent être placés en activité partielle ont été précisées par un décret paru le 9 septembre 2021 au Journal officiel . Les dispositions de ce décret sont applicables depuis le 27 septembre 2021.

Quelles ...



Covid-19 : Protocole de gestion des cas Covid-19 en entreprise



Le Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 précise (page 16) qu'il revient à "l'entreprise en lien avec le Service de Santé au Travail, de rédiger ...



Animateurs : centres de vacances, club d'enfants, offices de tourisme

Vous êtes salarié ou salarié saisonnier en centre de vacances et de loisirs, ce livret a été réalisé pour vous donner des informations sur la meilleure prévention possible face aux risques de votre métier.

Vous vous déplacez dans des escaliers, en extérieur à pied, en véhicule.

Vous êtes exposés aux glissades, chutes de plain-pied et accidents de la route.

Prévention

- Maintenir ...



Ouvriers espaces verts

Pour les salariés qui travaillent dans l'entretien des espaces verts, voici des conseils en matière de protection de la santé ainsi que des consignes de sécurité à respecter sur le lieu de travail.

Chute de hauteur

- Baliser le chantier avant toute intervention.
- Travailler à deux au minimum (surveillant et exécutant).
- Privilégier l'utilisation de matériels télescopiques.



Replay webinaire "Radon, un risque invisible : vous êtes peut-être concerné !"

Le 16 novembre 2021, les services de prévention et de santé au travail de Présanse Paca-Corse ont proposé un webinaire commun sur le risque radon, souvent méconnu des entreprises. Le radon est pourtant la deuxième cause de cancer du poumon, après le tabac et devant l'amiante.



Gaz incolore, inodore et radioactif, il est présent naturellement dans le sol. En s'infiltrant insidieusement dans les bâtiments, il ...

FOCUS

Webinaire "Comment réussir le maintien en emploi de vos salariés ?"

Les services de santé au travail de Présanse Paca-Corse proposent un webinaire commun sur le maintien en emploi, le 13 janvier 2022 à 11 h. Pensez à vous inscrire !



